

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

N° 2023-054

### Le Maire de la commune de Boissy sous Saint Yon,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

**VU** la délibération n° 2020-046 du 25 mai 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°2022-060 du 17 novembre 2022 portant élection de Monsieur GAUTHIER Dominique en tant que 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** l'absence de Monsieur SAADA Raoul, Maire, du jeudi 13 juillet au mardi 15 août 2023 inclus,

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature temporaire du jeudi 13 juillet au mardi 15 août 2023 inclus,

## ARRETE

#### ARTICLE 1ER

Du 31 juillet au 15 août 2023 inclus, il est donné délégation de signature temporaire à **Monsieur Dominique GAUTHIER**, 4<sup>ème</sup> adjoint, conformément aux délégations consenties par le Conseil municipal du 25 mai 2020.

#### **ARTICLE 2**

**Monsieur Dominique GAUTHIER** rend compte sans délai, à Monsieur le Maire, de toute décision prise, actes signés dans le cadre de sa délégation de signature.

#### **ARTICLE 3**

Monsieur Dominique GAUTHIER devra préciser expressément qu'il signe « pour le Maire empêché »

#### **ARTICLE 4**

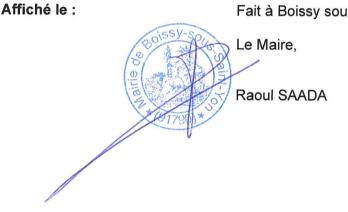
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# ARTICLE 5

Le Maire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, le Directeur Général des Services, et la Trésorière de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, affiché et publié au recueil des actes administratifs. Ampliation de ce dernier sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Trésorière principale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Breuillet

Notification de l'arrêté portant délégation de fonction, le :



Fait à Boissy sous Saint Yon, le 22/06/2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230622-AR2023-054-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023 Affichage : 26/06/2023